

Le plan d'intervention

QU'EST-CE QUE C'EST?

- C'est une **planification d'actions** coordonnées conçu pour répondre aux besoins spécifiques d'un élève; selon une approche de recherche de solutions;
- Plus précisément, c'est une **démarche**;
- De plus, les besoins spécifiques de l'élève sont nommés, les **interventions** et les **services** appropriés auprès de l'enfant sont planifiés et organisés.

Pourquoi un PI

- Il permet:
 - D'identifier les **capacités** et les **besoins** de l'élève;
 - De définir des **objectifs** ainsi que des **moyens**;
 - De **mobiliser** les énergies et l'expertise de plusieurs intervenants.

Les 4 étapes du PI

1- Collecte et analyse de l'information

- Prendre connaissance des dossiers antérieurs de l'élève;
- Analyser les travaux récents de l'élève;
- Mettre à contribution l'élève, les parents, et le personnel;
- Analyser les interventions mises en place.

Les 4 étapes du PI

2- Planification des interventions

- Mettre en commun l'information relative à la situation de l'élève (forces et difficultés)
- Faire consensus sur les besoins prioritaires de l'élève.
- Définir des objectifs et des moyens (stratégies, ressources, rôles, etc.)
- Consigner l'information

Les 4 étapes du PI

3- Réalisation des interventions

- Informer l'ensemble des personnes concernées;
- Mettre en œuvre et assurer le suivi des moyens retenus;
- Évaluer les progrès de l'élève;
- Ajuster les interventions en fonction de l'évolution de l'élève et de la situation.

Les 4 étapes du PI

4- Révision du PI

- Réviser et évaluer le plan d'intervention

Pour maintenir ou modifier les éléments en fonction de la situation en y associant l'élève et ses parents.

Les personnes impliquées

- L'enfant (souhaitable)
- Les parents ou le milieu de vie
- La direction de l'école ou les personne(s) déléguée(s) par la direction
- L'enseignant(e) titulaire ou responsable du groupe
- Selon le cas, d'autres intervenants scolaires : les enseignants spécialistes (éducation physique, anglais, arts plastiques)
- Les professionnels (orthopédagogue, psychologue, psychoéducateur, etc.)
- Des intervenants d'organismes externes tels que des professionnels (CRDI, IRDPQ)

Préparer votre enfant à la rencontre

- Lui expliquer les raisons de cette réunion;
- L'informer à l'avance des personnes qui seront présentes;
- Parler avec lui du plan d'intervention;
- Discuter avec lui de ses forces, de ses difficultés, de ce qu'il aime et aime moins à l'école;
- Aborder avec lui les éléments qu'il voudrait retrouver dans le PI (forces, difficultés);
- Lui faire part de ce que vous avez l'intention de dire lors de cette rencontre;
- Le rassurer et lui dire qu'il a le droit de s'exprimer lors de la rencontre. Il doit savoir que ses suggestions peuvent ou non être retenues.

Le rôle du parent

- Rôle incontournable puisque vous êtes le premier responsable de l'éducation de votre enfant.
- **Conseils pour vous y préparer:**
 - Tracer le portrait de votre enfant: ses capacités et ses besoins tout comme ses limitations;
 - permettra de mieux cerner les besoins de votre enfant et facilitera la mise en place des mesures adaptées pour lui;
 - Participer aux décisions qui se prendront en identifiant des pistes de solutions (quelles attitudes sont les plus efficaces avec votre enfant?).

Rôle du parent (suite)

- Participer activement aux efforts concertés de tous pour la réussite et le bien-être de votre enfant.
 - L'enfant doit sentir que ses parents et les intervenants de l'école travaillent ensemble et pour lui!
 - Le plan d'intervention est l'outil privilégié pour jeter les bases de cette entente de collaboration.

Déroulement d'une rencontre

- La rencontre est animée, de façon générale, par la direction de l'école ou une personne nommée par la direction.
- Un participant est désigné pour prendre les notes.
- La procédure typique est la suivante:
 - Présentations des intervenants;
 - Tour de table sur le déroulement de l'année en cours (capacités/besoins);
 - Identification des objectifs prioritaires;
 - Sélection des moyens;
 - Attribution des responsabilités;
 - Signature.

Vrai ou faux ?

C'est la direction de l'école qui prend la décision d'élaborer un plan d'intervention pour un élève.

VRAI

Après analyse de la situation, c'est toujours la direction de l'école qui prend la décision d'établir un PI pour répondre aux besoins d'un élève. Elle s'entoure ensuite du comité d'intervention concerné par cet élève.

Loi sur l'instruction publique, art. 96,14

Vrai ou faux ?

Un plan d'intervention doit être révisé et évalué au moins trois fois par année.

FAUX

La révision du PI se fait en fonction de l'évolution de la situation de l'élève. Ainsi, la fréquence et le moment de l'année où se font les révisions varient selon la nature du PI et les besoins de l'élève.

Loi sur l'instruction publique, art. 96,14

Vrai ou faux ?

Tous les élèves qui bénéficient du service d'orthopédagogie doivent avoir un plan d'intervention.

FAUX

Certains élèves peuvent rencontrer l'orthopédagogue parce qu'ils sont en situation de vulnérabilité.

La décision d'établir un PI pour ces élèves sera prise au moment où les moyens habituels, y compris la flexibilité pédagogique, ne sont pas adéquats ou sont insuffisants pour leur permettre de faire progresser leurs apprentissages.

Vrai ou faux ?

Chaque intervenant œuvrant auprès de l'élève a accès au contenu du plan d'intervention.

VRAI

La direction s'assure que toutes les personnes en cause connaissent le contenu du PI et ont accès à l'information dont elles ont besoin pour accompagner l'élève. Il importe à chaque milieu d'établir des modalités de fonctionnement souples et respectueuses des dispositions relatives à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Le PI est un outil de concertation et de référence pour tous les intervenants.

Convention collective des enseignantes et enseignants 2010-2015, 8-9,02, p. 102;

Vrai ou faux ?

Les objectifs et les moyens définis peuvent s'appliquer à l'école et à l'extérieur du contexte de classe.

VRAI

Le plan d'intervention peut nécessiter des actions qui se situent au-delà du contexte de la classe. Pour certains élèves, les objectifs devraient se prolonger le plus possible dans l'ensemble des situations vécues à l'école (routine des devoirs et leçons, organisation, agenda etc.).

Vrai ou faux ?

Le plan d'intervention constitue en lui-même une mesure de soutien.

VRAI

Le plan d'intervention est un outil de concertation et de référence pour les intervenants. Il a pour objectif d'aider l'élève et il s'inscrit dans un processus dynamique d'aide à l'élève.

Convention collective des enseignantes et enseignants 2010-2015, 8-9,02, p. 103;

Vrai ou faux ?

Un plan d'intervention sert à obtenir des services.

FAUX

Il importe de définir comment, à partir de ressources disponibles, on peut aider l'élève à réussir. Au-delà de l'ajout de nouvelles ressources, il faut aussi revoir les façons de faire à l'égard de l'organisation et de l'utilisation des services.

Vrai ou faux ?

Il est nécessaire de réécrire le PI d'un élève à chaque année.

FAUX

La démarche entourant le PI prévaut sur la nécessité de compléter le formulaire à chaque année. Après évaluation, si la situation de l'élève n'a pas changé, que les objectifs poursuivis et les moyens mis en place pour répondre à ses besoins ont toujours cours, le PI peut être reconduit.

Vrai ou faux ?

Suite à cette conférence, je comprends mieux le processus du plan d'intervention et je connais mieux mon rôle de parent dans cette démarche.

Réponse...

À vous de répondre !

Avez-vous des questions ?

RÉFÉRENCES

- Cadre de référence MEESR
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_copl/19-7053.pdf
- Canevas plan intervention MEESR
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_copl/PlanIntervention_Objectifs_f.pdf
- Guide d'utilisation du canevas
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_copl/GuideUtili_CanevasPlanInterv_f_1.pdf

Merci de votre intérêt et bonne année scolaire !

Mario Plante, directeur adjoint, Services éducatifs
Adaptation scolaire et services complémentaires

Jean-Daniel Yessine, directeur adjoint
Premier cycle lessciences.com et adaptation scolaire
Collège des Compagnons